



Contrat de location estival

Par **ROCHE**, le **08/06/2009** à **15:41**

Bonjour,

J'ai réservé sur le net une location de vacances pour août 2009 en Croatie.

J'ai versé 30% d'acompte.

Je dois verser le solde de la location avant fin juillet.

Avant de payer le solde de la location, je souhaite receptionner le contrat de cette location, pour commencer à préparer mes vacances.

L'agence de location (pas d'interlocuteur direct car agence sur le net) me répond qu'elle me transmettra le contrat de location que lorsque le solde de la location sera réglé.

Pouvez-vous m'informer si cette pratique est légale ?

Puis-je payer le solde de ma location en étant totalement serraine ?

merci pour votre réponse,

cdtl

Cécile ROCHE